

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Veronique Turcotte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/524190c73fdbf52c20e8af57>

Date d'obtention : 2020-10-07 13:43:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que le trousse est un outil d'intervention permettant d'intervenir rapidement et efficacement pour arrêter la propagation des images. Elle permet de préserver l'intégrité du jeune autant physique que psychologique.

Elle est une méthode de collaboration entre différents partenaires et peut être utilisée selon 3 conditions. Elle tient compte des conditions légales .

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être en mesure d'intervenir adéquatement lorsqu'une situation de sextage se produira dans une école.
De respecter le cadre légal entourant le sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si c'est un acte impulsif ou malveillant.
Ne pas prendre connaissance de la photo.